

---

## Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

---

### S'initier à la musique

Initiation musicale	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)
Initiation par la flûte à bec (cours 2 à 3 élèves)	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

### Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2	Frs 326.- (Frs 163.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

### Cours instrumental individuel

30 minutes	Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)
40 minutes	Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)
50 minutes	Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)
60 minutes	Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

### Cours tambour

30 minutes (2 ou 3 élèves)	Frs 760.- (Frs 380.- semestre)
45 minutes (4 élèves)	Frs 760.- (Frs 380.- semestre)

### Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

### Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

---

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

# Rabais et conditions particulières

Le soutien de la société de musique de Mont-la-Ville et de la Commune de Mont-la-Ville, permet d'offrir un tarif préférentiel.

- rabais de Frs 100.- sur les cours individuels et le cours d'initiation par semestre.
- rabais famille (cours individuel uniquement) Frs 50.- pour le 2e enfant et les suivants.

## Informations complémentaires

### But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

### Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront effectuées par un spécialiste mandaté par l'EM, sur accord du propriétaire. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

### Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

### Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

### Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur.

### Camp de musique

La fanfare prend en charge la moitié des coûts du camp.

